



Anne-Sophie Lamine

# QUAND LES VILLES FONT APPEL AUX RELIGIONS

LAÏCITÉ ET NOUVELLES PRISES EN COMPTE DE LA PLURALITÉ RELIGIEUSE

Un maire préside une structure permanente rassemblant les responsables religieux de sa ville. Un autre confie au président de la fédération des associations laïques le soin de créer une organisation interreligieuse incluant les agnostiques. Un troisième met en place un centre d'étude des faits religieux en banlieue parisienne. Plus ponctuellement, les initiatives de maires ou de préfets, se multiplient pour réunir des responsables religieux et leur faire signer des déclarations communes. Dans les discours de dirigeants politiques, les références aux communautés et aux identités religieuses sont de plus en plus fréquentes.

La laïcité française se serait-elle métamorphosée? Que se passe-t-il pour que les premiers magistrats ou les représentants de l'État fassent ainsi appel aux religions, les uns de manière organisée, les autres de façon ponctuelle? La religion ne relèverait-elle plus seulement de la sphère privée? Que les représentants de la République se soucient de l'entretien des lieux de culte ou de faciliter l'acquisition d'un terrain pour édifier un centre communautaire est une chose, mais qu'ils se mettent à rencontrer activement les responsables religieux et à promouvoir la paix des Dieux en est bien une autre, à laquelle nous n'étions pas habitués. Voici donc que de telles initiatives, impensables il y a une vingtaine d'années, deviennent de plus en plus fréquentes<sup>2</sup>.

L'observation et l'analyse de certains effets de la pluralisation religieuse à l'échelle des villes ou plus généralement des acteurs publics permettent de prendre la mesure de la recomposition de la laïcité, dans une société dont le caractère multiculturel hésite encore à se dire. En effet, si ce terme multiculturel évoque la crainte des replis identitaires, il peut aussi signifier la reconnaissance d'identités plurielles et citoyennes.

Des villes ou des institutions publiques organisent divers types d'espaces de rencontres entre religions : dispositifs intercommunautaires, comités interculturels, conférences visant à une meilleure connaissance du fait religieux.

## Marseille-Espérance

Ville portuaire, Marseille a toujours été un lieu de brassage de populations diverses. Elle compte des minorités religieuses importantes et assez équilibrées en taille : environ 180 000 musulmans, 75 000 juifs, 80 000 Arméniens et 5 000 bouddhistes.

Marseille-Espérance est une structure « inter-communautaire », fondée en 1990 à l'initiative du maire socialiste, Robert Vigouroux, qui en sera aussi le président. La ville traverse alors une période marquée par des tensions locales et internationales : la montée du Front National, un projet de grande mosquée qui fait l'objet de débats houleux, sur fond de début de crise du Golfe. La démarche est motivée par la crainte des répercussions de cette crise et donc de potentiels conflits ethnico-religieux. Une déclaration commune est alors signée par les représentants des sept communautés : arménienne, bouddhiste, catholique, juive, musulmane, orthodoxe, protestante, ainsi que par le maire. Elle stipule : « Les représentants des différentes familles spirituelles et communautaires sont convaincus qu'il faut instaurer un dialogue et une meilleure compréhension entre tous les Marseillais, chrétiens, juifs, musulmans et hommes de bonne volonté »<sup>3</sup>.

L'initiative dépend directement du cabinet du maire, sous la responsabilité d'une chargée de mission. Lorsque la municipalité passe à droite, en 1995, le nouveau maire Jean-Claude Gaudin poursuit l'expérience.

1. Sur les transformations de la laïcité, voir Baudoin et Portier, 2001.

2. Tout en gardant à l'esprit que les rapports entre religions (catholique, protestante, juive) et autorités publiques sont institutionnalisés par le régime concordataire, une enquête récente auprès de 300 maires du Bas-Rhin révèle que 10 % d'entre eux ont pris des initiatives interreligieuses dans leur commune. Ils sont même 20 %, si on se limite aux communes accueillant un groupe religieux autre que catholique, protestant et juif (Wydmush, 2001).

3. Etienne, 2001.

Marseille-Espérance est alors rattachée à la direction de la communication et devient une délégation municipale, sous la responsabilité de Jean-François Mattei. Marseille-Espérance compte une petite vingtaine de membres : une personnalité religieuse et un délégué pour chacune des sept confessions, le maire, son délégué (Mattei), un coordinateur (prêtre catholique) et deux membres honoraires. Les personnalités religieuses sont celles de rang le plus élevé pour la région : Archevêque, Grand Rabbin, Président du Consistoire régional Protestant. Le représentant actuel des musulmans est le président de la Fédération des Musulmans du sud-est de la France,



Ville de Marseille

L'arbre Fontaine de l'Espérance à Marseille : chercher son nom sur la dalle

proche de la mosquée de Paris. Jusqu'à présent la mairie choisit le représentant musulman<sup>4</sup>. Les délégués sont proposés par les personnalités, mais doivent avoir l'aval du conseiller municipal. Les difficultés de représentation viennent essentiellement des tensions internes à chaque communauté, que ce soit du côté bouddhiste, juif ou musulman : désaccords entre groupes, délégué considéré comme trop « laïque » ou à l'inverse, pas assez. Les délégués, le coordinateur et la chargée de mission assurent le suivi des actions en cours alors que les personnalités religieuses et l'adjoint au maire participent aux séances plénières trimestrielles. Les membres de Marseille-Espérance se défendent d'être une instance de dialogue interreligieux. C'est plutôt une instance de concertation intercommunautaire, sous la présidence du maire (ou de son délégué), un partenariat à la fois informel et officiel entre les religions et la ville, orienté vers la question du « vivre ensemble ».

Les déclarations de Marseille-Espérance se succèdent à chaque moment de crise susceptible d'avoir des répercussions sur les relations entre les communautés et sont largement médiatisées. Dès le premier jour de la guerre du Golfe, en janvier 1991, Marseille-Espérance, réunie à la mairie, adresse aux Marseillais un message affirmant que malgré des analyses différentes, le conflit ne doit pas être transposé à Marseille. L'organisation intervient de nouveau en février 1995 lorsqu'un jeune rappeur d'origine comorienne est tué par des colleurs d'affiches du Front national, puis en septembre 1996,

quand un jeune est mortellement poignardé par un adolescent d'origine maghrébine. Le groupe réagit immédiatement lorsqu'une synagogue est incendiée en avril 2002 et assiste à « l'enterrement des rouleaux de la Torah ». D'autres déclarations sont émises lors de l'assassinat des moines de Tibhirine en 1996, au début de la seconde Intifada en 2000, le 11 septembre 2001, ou au moment de la guerre d'Irak en 2003. C'est ainsi que le 14 septembre 2001 les membres réunis autour du maire lisent une déclaration commune condamnant « le fanatisme religieux, d'où qu'il vienne », et concluent par : « nous entendons unir nos forces pour éradiquer toute intolérance et construire ensemble une cité fraternelle. Nous prions le Dieu auquel nous croyons pour qu'Il fasse de nous des semeurs de concorde et de paix ». Bien que la structure se dise intercommunautaire et non interreligieuse, elle n'hésite donc pas à marquer aussi sa dimension religieuse.

Marseille-Espérance diffuse chaque année un calendrier comportant les fêtes des sept religions, pourvu d'un lexique donnant leur signification et tiré à 15 000 exemplaires. L'objectif affiché est une meilleure connaissance interculturelle entre les habitants, et une contribution à la lutte antiraciste. Les membres eux-mêmes participent régulièrement aux fêtes et aux grands événements des autres communautés. La structure organise chaque année un gala inter-communautaire : concert ou juxtaposition de spectacles proposés par les diverses communautés, devant quelque 5 000 spectateurs. Des colloques ouverts au grand public accueillent 400 à 800 participants, sur des thèmes articulant religion et société<sup>5</sup>. On y veille à ce que « chacune des communautés [...] soit rendue présente dans le choix des experts et des personnes de terrain ». Une activité visant la jeunesse, a été tentée en 2001-02, via une vaste opération de reboisement rassemblant 2000 jeunes. La structure parraine certains événements qui ont une dimension intercommunautaire, comme un tournoi de football ou une exposition sur le génocide arménien.

Marseille-Espérance s'inscrit aussi dans le paysage urbain. En décembre 2000, au moment du 26<sup>e</sup> centenaire de la cité, elle inaugure seize places de l'Espérance, une par arrondissement, dont les noms correspondent à des valeurs de solidarité et de tolérance<sup>6</sup>, ainsi que l'Arbre de l'Espérance. Sculpture métallique monumentale, « l'Arbre-Fontaine de l'Espérance », se dresse

4. Les résultats récents des élections au Conseil Régional du Culte Musulman vont rendre cette situation difficile.

5. « Intolérance et dialogue » (1992), « Le rôle social de la religion » (1994), « Famille-éducation, le rôle de la religion » (1999) et « Les religions et la violence » (2002).

6. Ces places sont marquées par un dallage, une fontaine etc. (non-violence, citoyenneté, respect, égalité, justice, tolérance, fraternité, honnêteté, modernité, partage, générosité, amour, liberté pluralité, paix, solidarité).

sur le parvis du Parc du 26<sup>e</sup> Centenaire. À son pied, sur un dallage qui reproduit sa silhouette comme une ombre, sont gravés les noms de 300 000 Marseillais qui se sont manifestés en renvoyant une carte comportant le texte : « À Marseille, ma ville, fondée sous le signe de l'ouverture, de l'échange et du respect de l'autre, aujourd'hui, je donne ma signature, j'ajoute une feuille à l'Arbre de l'Espérance qui incarne ces valeurs d'humanité et de fraternité. C'est le message d'espoir que j'envoie au monde pour le troisième millénaire ». Marseille-Espérance a aussi parrainé un lieu interconfessionnel de recueillement et de prières au centre régional de traitement des cancers, l'Institut Paoli-Calmettes, où sont juxtaposés six espaces, bouddhiste, juif, chrétien, musulman, « autres religions » et laïque.

Les activités visent donc de diverses manières à promouvoir le « vivre ensemble ». Dans les termes mêmes de l'organisme, ces actions « se situent dans le registre "symbolique" au sens fort du terme ». La structure assure un intense travail de communication. Il s'agit de promouvoir des actions intercommunautaires, et surtout de les faire connaître : « C'était important de prendre en photo un Maghrébin et un Juif qui plantent un arbre ensemble », ou, dans les termes du délégué musulman : « ça rassure les non-juifs et les non-arabes, de voir que les juifs et les musulmans sont côte à côte et qu'ils peuvent s'entendre ».

La question se pose alors des rapports entre la municipalité et les représentants de communautés religieuses. Comme l'exprime l'un des membres, le risque d'instrumentalisation n'est jamais loin : « On navigue à vue, avec la municipalité [...]. On veut garder notre indépendance et rester hors du débat droite-gauche. On se rend compte qu'on peut être instrumentalisé [...]. Tous les discours de Gaudin parlent de Marseille-Espérance, surtout depuis un an et demi [le 11 septembre 2001]. Pour lui, c'est bon à la fois politiquement et électoralement ». L'organisation n'a pas de statut, ce qui permet une souplesse salubre, « on peut négocier à chaque fois notre position ». Au-delà de la question politique, l'organisation « fait partie de la carte visite de la ville ». Les membres considèrent que la structure fonctionne bien parce que c'est une démarche laïque et soutenue par le maire, ce qui lui confère effectivement une légitimité et des moyens sans commune mesure avec ceux des associations. Le groupe assure une pédagogie du « vivre ensemble » et reçoit de nombreuses demandes d'interventions dans les établissements scolaires ou de formation, plus qu'il n'en peut assurer. Chacun affirme aussi poursuivre cette pédagogie dans sa propre communauté. Un des membres souligne même avec humour que « certains responsables religieux se sont convertis au dialogue interreligieux grâce à Marseille-Espérance ».

Quelles sont les raisons qui poussent chaque communauté à participer à une telle expérience ? Chaque communauté retire des bénéfices spécifiques de ce tra-

vail commun. Les catholiques montrent qu'ils ne sont plus dans une logique hégémonique, mais d'ouverture à la pluralité religieuse. Les protestants y trouvent un écho bien plus important que celui qui correspondrait à leur nombre réel. Les orthodoxes peuvent se faire connaître et participer au paysage religieux marseillais. La participation des Arméniens est largement liée à leur volonté de faire reconnaître le génocide dont ils ont été victimes. Quant aux juifs, la sécurité et la défense de leur communauté font naturellement partie des bénéfices escomptés. Les membres de Marseille-Espérance ont un sentiment très fort du caractère unique de leur expérience. Leur démarche est laïque, mais finalement, ils se sentent un peu prophétiques, et rêvent de faire des émules. Ils sont souvent sollicités par des groupes associatifs ou institutionnels, français et étrangers, intéressés par cette expérience, et qui dans certains cas envisagent de la reproduire dans leur ville.

## Roubaix-Espérance

Roubaix-Espérance naît en 1998. Sa création a été voulue par le maire de la ville dès 1996<sup>7</sup>. Roubaix est alors dans un contexte marqué par un fort vote d'extrême droite<sup>8</sup> et par la controverse suscitée par un livre, qui entend démontrer que Roubaix est une ville à majorité musulmane, gagnée par les prédicateurs de l'islam radical ayant pour objectif d'y appliquer bientôt la *charia*, thèses qui sont aussitôt reprises par l'hebdomadaire *Le Point*. Le Maire organise alors une conférence de presse pour dénoncer la « désinformation », et démontre que la population étrangère ou d'origine étrangère compte pour environ 30 % dans sa ville<sup>9</sup>.

Bien que les fondateurs de Roubaix-Espérance se soient référés au modèle de Marseille-Espérance, la structure présente des différences de taille par rapport à son aînée. D'abord, contrairement à Marseille-Espérance, elle a le statut d'une association loi de 1901 (depuis l'automne 2000). Ensuite, elle comprend, en plus de délégués, outre le vicaire épiscopal catholique :

---

7. Délibération du Conseil Municipal n° 44 du 27/06/96 : « La laïcité est un pilier de notre République. Elle garantit la neutralité de l'État vis-à-vis des religions, la liberté publique de culte dans l'égalité des droits, des devoirs et le respect de la loi commune. La ville soutiendra les actions à l'initiative des habitants et des associations qui favorisent le dialogue interreligieux et la concertation de toutes les familles de pensée humaniste. Elle agit dans le cadre de ses compétences pour une évolution des lieux de culte musulman vers plus de dignité et de sécurité ».

8. Vote FN à Roubaix en 1995 : 22 % aux présidentielles ; 24 et 27 % aux municipales.

9. « Anatomie d'une désinformation. Comment Roubaix est devenue une « ville à majorité musulmane », D. Roustel, *Le Monde Diplomatique*, 06/97, pp. 22-23. L'article du *Point* était : « L'islam radical est une idéologie de combat », C. Jelen, n° 1224, 2/03/96. Les réactions des journaux locaux : « Une caricature de Roubaix », *La Voix du Nord*, 10/03/96. « Escroquerie et manipulation intellectuelle », *Nord-Eclair* 10/03/96.

des musulmans (initialement de six associations<sup>10</sup>), bouddhistes (de trois pagodes) et protestants (réformé et bouddhiste), deux « représentants agnostiques », membres du cercle Condorcet et de la Fédération des Associations Laïques<sup>11</sup>. C'est cette fédération laïque qui a mis en place la structure, à la demande du maire. En effet, le premier magistrat « a souhaité que [le réseau] œuvre sous l'égide de la Fédération des Associations Laïques (FAL). C'est donc après que le Conseil d'Administration de la FAL a faite sienne la proposition du maire que Roubaix-Espérance qu'elle tient sa première réunion en octobre 1998 »<sup>12</sup>. Il est donc significatif que cette structure soit présidée par le président de la Fédération des Associations Laïques<sup>13</sup> alors que Marseille-Espérance est présidée par le maire. En 2002, le président d'une des organisations bouddhistes de la ville lui succède. Le but de l'association est, selon ses statuts de créer : « Une représentation réunissant toutes les associations culturelles ou philosophiques de cette ville, soucieuses de réfléchir et d'œuvrer ensemble pour une meilleure connaissance de l'autre [...] de prendre en compte positivement la pluralité des religions, faire connaître la laïcité comme le cadre permettant de gérer cette pluralité religieuse et la liberté de conscience [...] de favoriser le développement de la citoyenneté par une meilleure information et connaissance mutuelle ». Les réunions mensuelles ont souvent lieu dans différents lieux culturels, pour connaître chacune des communautés. Les membres assistent aussi aux grandes fêtes de chaque communauté. L'association publie une revue de presse sur les faits religieux, organise des conférences sur la laïcité ou sur les rapports entre religion et culture, une fête annuelle de l'amitié. Lors des journées du patrimoine, l'association propose, en collaboration avec l'office du tourisme, un circuit de visite des lieux de culte, incluant deux temples bouddhistes, un temple protestant, une église et une mosquée, chaque lieu accueille alors 400 à 700 visiteurs. En 2001, elle est sollicitée par la mairie pour proposer une liste de fêtes calendaires que les cantines scolaires sont tenues de marquer par un menu particulier<sup>14</sup>. Les questions de racisme, d'intégration, et de vivre ensemble sont là encore au cœur des objectifs affichés, mais la régulation des associations musulmanes et la mise en conformité des lieux de cultes est au cœur des préoccupations de la mairie. Celle-ci a défini en décembre 2002 un « schéma directeur d'intervention sur les lieux de culte » au bénéfice de lieux de culte musulmans et bouddhistes ainsi que de l'église réformée, à la condition qu'ils relèvent d'associations culturelles<sup>15</sup>.

## Le Centre civique d'Études du fait religieux de Montreuil

Montreuil (93) est un autre exemple de prise en compte municipale de la pluralité religieuse. La mairie a mis en place un centre de formation, le Centre

Civique d'Études du Fait Religieux (CCEFR), parallèlement à des démarches pour faciliter l'implantation d'une synagogue et d'une mosquée dans la ville, ainsi que de carrés juifs et musulmans<sup>16</sup>. Financé par la municipalité, le CCEFR propose des cycles de cours assurés par des universitaires et destinés en priorité aux enseignants, aux professionnels de l'éducation, du logement et de la santé, ainsi qu'aux acteurs de la vie citoyenne et associative. Les cours sont suivis par 30 à 40 personnes<sup>17</sup>. Ils sont complétés par des conférences en soirée qui touchent un public plus large (150 à 400 auditeurs). Les thèmes abordés sont liés aux textes fondateurs des religions juive, chrétienne et musulmane, à la sécularisation, à l'étude du fait religieux et à la place des religions dans la cité. Les programmes du centre de formation sont élaborés par un Conseil scientifique d'universitaires, présidé par Mohammed Arkoun<sup>18</sup>. Ce choix permet de valoriser un savant de culture musulmane aussi bien qu'une approche anthropologique et historique de la religion.

Le CCEFR peut être ainsi perçu comme une sorte d'antidote laïque aux risques supposés liés à la

10. Le nombre de participants musulmans a ensuite baissé à cause de changements internes de responsables ; la forte incitation de la mairie pour le passage en association régie par la loi de 1905, comme condition à son soutien, a pu aussi y contribuer.

11. L'association souligne que la « chaise réservée à la confession israélite est pour le moment vide car aucune association déclarée n'existe à Roubaix » (« Les religions à tu et à toi... », *Nord-Éclair*, 22/11/00). Selon un membre de l'association, il n'y a que cinq familles juives à Roubaix.

12. Documentation de Roubaix-Espérance, n.d., fin 1999.

13. A. Guillemin, qui est aussi directeur de théâtre.

14. Les fêtes proposées sont chrétiennes (Noël, Épiphanie, Chandeleur, Pâques), musulmane (Aïd el Khébir), bouddhiste (Vesak), chinoise (Nouvel an chinois) et laïques (Fête de la rentrée, Premier mai, Fête de l'amitié).

15. Délibération du conseil municipal du 19 décembre 2002. Les possibilités d'action de la municipalité, vis-à-vis des associations régies par la loi de 1905, sont les baux emphytéotiques, les locations et les subventions pour réparer des édifices.

16. « La Municipalité a décidé d'apporter sa contribution à une meilleure connaissance des diverses croyances sur un plan strictement laïc. [...] Ainsi, en faisant reculer l'ignorance, Montreuil contribuera à l'établissement d'un climat de dialogue et de respect. Le projet de construction d'une mosquée est également issu de ce processus. Il vise à la réalisation d'un lieu de culte qui représente la diversité de l'Islam, où se manifeste le respect de l'autre dans un esprit de fraternité. Cette mosquée doit être le bien commun de Montreuil. », (Conseil Municipal du 02/05/02, lors duquel a aussi été voté une subvention pour la réparation de l'Église du centre-ville).

17. Dont environ 50 % de retraités. Parmi les participants, de diverses origines culturelles, on compte aussi des agents de plusieurs villes, un cadre de l'académie et un autre de la préfecture. Bien que les cours aient lieu le mercredi après-midi, peu d'enseignants en activité y participent. Par ailleurs, le Centre a programmé des journées de formations spécifiques pour les étudiants de l'IUFM de Créteil, à la demande de cet organisme.

18. Parmi les membres du Conseil Scientifique, qui sont aussi les conférenciers, on peut citer les professeurs d'université : F. Michaud, D. Lindenber, J. Maila, L. Babès et M. Azab, ainsi qu'O. Abel.

construction d'une mosquée, ainsi qu'à la multiplication des associations communautaires. La mairie organise depuis 2002 deux ou trois réunions interreligieuses par an, rassemblant une quarantaine de représentants des communautés catholiques, protestantes, juives et musulmanes de la ville, afin d'informer de ses projets, de favoriser les contacts, mais aussi de promouvoir la connaissance et les débats sur la laïcité, qui a été le thème de deux de ces rencontres. Dans l'optique montreuilloise, une meilleure connaissance des religions doit permettre d'éviter deux écueils : le rejet des groupes religieux d'implantation récente, et le repli communautaire<sup>19</sup>. Par ailleurs, lors de la signature du bail emphytéotique pour la synagogue, puis pour la mosquée, la mairie organise une réception en présence des représentants des autres religions<sup>20</sup>. Lors de l'inauguration du CCEFR, le 6 février 2003, le maire affirme : « L'objectif de cette initiative est d'apprendre à mieux vivre ensemble plutôt que côte à côte. Nous voulons dessiner les contours d'une société où les différences pourraient devenir une richesse »<sup>21</sup>. L'ensemble de ces démarches est un exemple typique de mise en scène républicaine du vivre ensemble et une régulation municipale du religieux citoyen et laïquement compatible.

## La pluralité religieuse à l'hôpital

La pluralité religieuse concerne directement les activités d'aumônerie des hôpitaux. Dans quelques cas, des lieux de cultes interconfessionnels ont été réalisés, comme l'oratoire multiconfessionnel de l'hôpital Bretonneau de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, inauguré en 2001, ou encore celui de la chapelle de l'institut Paoli-Calmette à Marseille, inauguré en 2000 et parrainé par Marseille-Espérance.

À Bobigny, l'hôpital Avicenne<sup>22</sup> ne dispose pas (encore) de lieu interconfessionnel, mais la direction de l'hôpital a mis en place depuis 2001 un Comité Inter-culturel, sous la responsabilité de la chargée de mission pour les relations aux associations. Le démarrage du comité a été accéléré par les répercussions des attentats du 11 septembre 2001. Selon la chargée de mission, il s'agit d'élargir les types de collaboration déjà existants : « On a toujours œuvré pour des alliances thérapeutiques : usagers-médecins, entre associations, c'est pareil vis-à-vis des cultes. Il faut qu'ils puissent être tous présents et avoir une existence. [...] Dès qu'on a réuni les quatre religions, on a vu un accord s'opérer. On ne va pas s'arrêter là, on fera aussi appel à des bouddhistes, des hindous ». Le choix des partenaires musulmans est un compromis entre le souhait des personnes du comité et la réalité sociale du département. Un imam de la ville vient une demi-journée par semaine pour des visites aux malades, mais pour les réunions de réflexion, le comité fait appel à un représentant soufi.

Ville de Marseille



Opération de reboisement avec des jeunes de différentes communautés aux abords de Marseille.

Les réunions bimestrielles rassemblent une trentaine de personnes : permanents ou bénévoles des équipes d'aumônerie et personnel médical intéressé. Les thèmes correspondent aux demandes des participants et sont traités successivement par le prêtre catholique, la pasteure protestante (salutiste), la membre musulmane (soufie) et le rabbin, puis discutés par l'ensemble du groupe<sup>23</sup>. Par le biais de ces rencontres, les participants ont une sorte de formation minimale sur les approches des quatre religions représentées. La discussion permet des éclaircissements sur des questions religieuses et des échanges d'expériences sur les relations avec les malades. Le comité organise aussi des réunions restreintes plus spécifiques, de type réflexion éthique, comme c'est le cas avec des médecins chargés de transplantations d'organes. Ce comité a des aspirations pragmatiques : la réponse adéquate aux demandes des malades et des personnels qui sont de cultures et de religions très variées, ainsi que l'information sur la pratique religieuse, auprès des soignants qui le souhaitent. Cependant il veut aussi promouvoir une visibilité du bien vivre ensemble.

Ces dispositifs interreligieux permanents montrent comment des villes ou des institutions publiques peu-

19. Quelques années auparavant le maire avait mis en garde la population de la ville contre les cours de soutien scolaire assurés par une association musulmane, du fait qu'elle avait aussi des activités religieuses. Cette association avait alors deux ans d'existence, et propose effectivement aussi des cours d'arabe, d'éducation religieuse et une salle de prière. (*Montreuil Dépêche-Hebdo*, 3-9/12/97 et « Menace sur la liberté de conscience et de culte à Montreuil », pp. 160-164, *Islam de France*, n° 2, 1998).

20. Une représentante de la mairie commente : « les juifs ont embrassé les musulmans ».

21. Des représentants de plusieurs municipalités de la banlieue parisienne interviennent dans le débat, montrant leur intérêt pour ce type d'initiative. Le député-maire Jean-Pierre Brard est par ailleurs co-auteur du rapport de commission d'enquête de l'Assemblée nationale, *Les sectes et l'argent*, 1999.

22. Ancien l'hôpital franco-musulman.

23. Les thèmes de 2002 étaient : « la fraternité », « espoir et paix », « respect et dignité », « la différence obstacle ou richesse », « la joie ».

vent prendre en considération la pluralité religieuse et dans une certaine mesure, la contrôler de cette manière. D'autres mairies ou hôpitaux envisagent de mettre en place de tels dispositifs, ou ont déjà commencé à le faire<sup>24</sup>.

Les initiatives interreligieuses ponctuelles sont plus nombreuses, en particulier en temps de crise : le maire ou le préfet convoque les responsables religieux, cela aboutit à une soirée publique ou à une déclaration commune. Elles montrent que la crainte d'une « guerre des Dieux » est présente chez des religieux comme chez des non-religieux.

## Quand maires ou préfets appellent à la paix des religions

La guerre du Golfe a été un tournant dans la prise en compte sociale de la pluralité religieuse, par crainte des répercussions qu'elle risquait d'avoir en France, en particulier, à cause des « appels au  *Jihad*  » de Saddam Hussein<sup>25</sup>. Des responsables religieux ont pris l'initiative de déclarations communes au plan national<sup>26</sup> et dans de nombreuses villes. C'est aussi à partir de ce moment-là que s'est diffusée une nouvelle pratique politique : des maires ou des préfets invitent des responsables religieux à signer des accords préventifs de paix sociale. Ces initiatives se sont renouvelées lors des



Une des places de l'Espérance à Marseille : La Justice.

moments de crise qui ont suivi, en particulier lors du début de la seconde Intifada, lors de la multiplication des actes antisémites en France et lors de la guerre d'Irak. Il est difficile de comptabiliser ces initiatives, mais on peut en citer quelques-unes à titre d'exemple.

À Lille, dès le début de la guerre du Golfe, fin janvier 1991, le préfet de Région organise une rencontre de personnalités religieuses à la préfecture. Suite à cette rencontre, ces personnalités lancent un appel à la fraternité et au dialogue entre juifs, chrétiens et musulmans<sup>27</sup>. À Bobigny, le maire invite les chefs religieux à se rencontrer à la mairie après les attentats du 11 septembre, et de nouveau en avril 2002, après l'agression d'un jeune Juif<sup>28</sup>. À Clichy-sous-Bois, en avril 2002,

sur fond de conflit israélo-palestinien et devant la multiplication des actes antisémites dans le département, le maire de la ville et le président d'une association antiraciste rassemblent les représentants locaux juif, catholique et musulman. Les cinq personnalités signent un appel à la paix qui est diffusé dans la ville et fait l'objet d'un article dans la presse locale<sup>29</sup>. En mars 2003 à Amiens, des représentants catholique, protestant, juif et musulman lancent publiquement un appel à la paix en Irak au début de la séance du conseil municipal, et à la demande de la municipalité.

Les initiatives sont plus nombreuses dans des villes dont la population est multiculturelle. Elles peuvent être de type informatif, à destination des jeunes ou du grand public, comme l'a fait à plusieurs reprises la ville d'Aubervilliers en Seine-Saint-Denis. Au moment du début de la seconde Intifada octobre 2000, le maire et le proviseur organisent un débat dans un lycée public, devant 300 jeunes, dont beaucoup sont d'origine maghrébine<sup>30</sup>. Les autres intervenants sont l'inspecteur d'Académie, un rabbin, un juif laïc, un imam, un prêtre, un protestant et un responsable du MRAP. Suite au débat, plusieurs adolescents expriment leur colère face à la situation des Palestiniens et à la fin de la rencontre des groupes d'adolescents se forment et discutent longuement avec les adultes qui sont restés. Ils manifestent une grande ignorance de la situation, de l'histoire des religions, des peuples, des conflits et des accords, mais sont fortement demandeurs de plus de discussion et d'information. De plus, la participation de l'imam a permis de donner un statut positif et reconnu à une personnalité musulmane. Dans ce cas, les religions ont pu entrer dans un lieu public, du fait de la situation de crise, et en intervenant à plusieurs voix.

24. Le Groupe « Concorde et Solidarité », initié par la mairie de Lyon, début 2003, « réunit l'ensemble des représentants des grandes religions de l'agglomération lyonnaise avec le maire de Lyon, tient à réaffirmer son engagement solidaire en faveur de la concorde civile, du dialogue et de la cohésion sociale ». Cette déclaration est signée par les églises catholique, orthodoxe, réformée, anglicane, luthérienne, baptiste, arménienne apostolique, ainsi que le judaïsme et l'islam, (communiqué de presse du cabinet du maire, 27/03/03). La mairie de Cergy-Pontoise a aussi mis en place en 2003 une « Commission des religions », comprenant quatre membres de chacune des confessions catholique, protestante, juive et musulmane et dont une des premières actions a été d'organiser une « cérémonie interreligieuse pour la paix », le 11 novembre 2003.

25. « Les appels à la défense de l'islam lancés par Saddam Hussein. La guerre des fils d'Abraham », H. Tincq, *Le Monde*, 22/01/91.

26. « « Promouvoir la fraternité » Un appel commun des responsables juifs, musulmans et chrétiens de France », *Le Monde*, 24/01/91.

27. « Les autorités religieuses du Nord lancent un appel commun à la fraternité », J. Lore, *Le Monde*, 31/01/91.

28. « Bobigny la multireligieuse », D. Karez Tager, *Le Monde des Religions*, n° 1, sept.-oct. 2003, pp. 74-75.

29. « Juifs, chrétiens et musulmans lancent un appel à la paix », V. Mahaut, *Le Parisien*, 20/04/02.

Dans cette ville, comme dans d'autres, on organise des conférences-débats sur les religions ou sur l'islam, après le 11 septembre 2001. En octobre 2001, le maire communiste, Jack Ralite, invite ses administrés « librepenseurs, chrétiens, israélites, musulmans [à] réaffirmer [leur] volonté de connaissance mutuelle et de respect » et à « une réunion d'information et de dialogue sur l'islam », dont les intervenants sont le « mufti » de Marseille Soheib Bencheikh et deux universitaires de culture musulmane<sup>31</sup>. Les élus socialistes de la ville organisent une semaine plus tard une rencontre avec Alain Billon, conseiller technique sur la question de l'islam au Ministère de l'intérieur.

Un prêtre relate les réactions des maires de son département, en banlieue parisienne, après le 11 septembre 2001 : « lors de la réunion du conseil presbytéral, la plupart des prêtres présents ont dit qu'ils ont reçu un coup de fil du maire de leur ville, leur disant : faites quelque chose avec les musulmans ». Si les contacts se sont multipliés à cette occasion, ils ne sont pas nouveaux, par exemple, à propos du nouveau quartier : « les maires disent : "vous prenez contact avec les musulmans, nous, c'est trop compliqué" ou encore "on ne veut pas de salle de prière dans les sous-sols" ». Les acteurs religieux sont conscients de l'avantage que les acteurs politiques peuvent trouver à certaines rencontres interreligieuses, en particulier en temps de crise (11 septembre, Intifada), lorsqu'une cérémonie interreligieuse de prières est organisée : « Les maires voudraient bien une religion civile et pour eux ce serait l'interreligieux, l'interreligieux tels qu'ils le voient. Le 20 septembre [2001], le maire était très heureux. C'est leur nouvelle manière de « faire avec » la persistance du religieux. Je ne veux voir qu'une seule tête. Il peut y avoir plusieurs religions, mais capables de cohabiter. Je ne veux pas de problème avec les musulmans ». Un autre prêtre commente la réussite d'une célébration interreligieuse, qui s'est déroulée dans une mairie : « Là évidemment, pour le politique, c'est du pain béni, parce qu'il peut offrir un visage d'une laïcité qui accueille et quelque part promeut la religion comme plurielle ».

## Les villes et les dispositifs interreligieux associatifs

Les mairies peuvent soutenir des associations interreligieuses par l'octroi de subventions ou de prêts de salles. Même si la recherche de subventions ou la demande de prêts de salle est loin d'être systématique (car elles bénéficient du prêt de celles de groupes religieux), les demandes obtiennent presque toujours une réponse favorable<sup>32</sup>. Certains responsables politiques voient clairement dans ce type d'association une contribution au lien social. En outre, le caractère pluri-religieux rend le soutien plus neutre. Il est courant que des hommes politiques marquent leur intérêt en venant

saluer au début ou à la fin d'une manifestation interreligieuse. En retour, des associations peuvent être sollicitées dans des rencontres organisées par les collectivités locales, liées à des thèmes citoyens, comme la démocratie participative, accordant ainsi une place au religieux du fait qu'il prenne une forme plurielle. Elles peuvent aussi jouer un rôle de communication, voire de médiation entre une commune et une association religieuse. Ainsi, dans une ville de banlieue parisienne, à forte population musulmane, la vice-présidente (musulmane) d'une association interreligieuse a joué un rôle de « médiatrice laïque » entre une association communautaire musulmane et les acteurs municipaux, qui la considèrent comme intégriste, bien qu'elle ait un rôle social important (soutien scolaire, camps de vacances). Dans ce cas, les dimensions interreligieuses et sociales sont mêlées. Chaque partie bénéficie de la régularisation des relations. L'équipe municipale y gagne certes des voix, mais aussi un travail social effectif. Elle hésite à considérer l'association musulmane comme un partenaire pour la paix sociale<sup>33</sup>. Le groupe des musulmans qui gravite autour de l'association est crédité d'une certaine reconnaissance et de la levée de divers obstacles, et peut espérer que cela facilitera la possibilité de construire un lieu de culte.

## Des formes nouvelles de gestion de la pluralité religieuse

Dans la France laïque actuelle, de plus en plus d'acteurs politiques voient un intérêt à faire appel aux réseaux religieux pour favoriser le « vivre ensemble ». L'attractivité du dialogue interreligieux, ou de l'image des relations pacifiées entre les religions, a pu jouer un rôle, voire offrir des légitimations ou un appui. Pourtant les acteurs des pouvoirs publics connaissent assez mal les religions, surtout minoritaires, compétence qui ne relève pas de leur fonction. Des problèmes aussi variés que l'abattage de la viande halal, les demandes de lieux de cultes, les tensions intercom-

30. Lycée Henri Vallon, Aubervilliers (93), le 23/10/00.

31. Lettre adressée aux associations (1/10/01). Le débat a lieu le 17/10/01. S. Bencheikh ayant tenu des propos particulièrement virulents contre les tendances musulmanes « orthodoxes » présentes au CFCM est apprécié des musulmans « laïques » mais pas des associations musulmanes communautaires.

32. D'autant plus que des salles sont souvent prêtées gracieusement par des communautés religieuses.

33. Trois types de gestion urbaine de l'islam apparaissent en France : 1/dans la majorité des communes, on rejette au nom de la laïcité tout rapport institutionnel avec les associations musulmanes, 2/dans certains cas, on reconnaît implicitement les associations musulmanes et on négocie avec elles, 3/dans les régions concordataires, bien que l'islam ne soit pas une religion reconnue, la liberté des associations est de fait plus grande et la pression de la laïcité moins forte, ce qui rend le dialogue et la négociation plus faciles (Khosrokhavar, 1997). La mairie hésite à utiliser le second type de gestion.



munautaires ou encore les actes antisémites ou islamophobes les ont parfois poussés à intervenir. Si le « dialogue interreligieux » n'est dans ces situations qu'une ressource parmi d'autres, il ne s'agit pas non plus d'un pouvoir au-dessus des religions. Pourtant cela peut avoir une incidence de régulation pour certains religions minoritaires, dans le cas où la mairie traite avec certains interlocuteurs et non avec d'autres<sup>34</sup>.

On peut en effet supposer que pour certains maires, le fait de travailler de manière pluraliste avec les diverses communautés, présente des avantages pour mieux réguler le religieux dans leur ville et en particulier pour choisir les « bons » interlocuteurs musulmans et écarter les autres. Ils bénéficieront de l'appui (implicite ou explicite) de représentants d'autres religions ainsi que ceux des laïcs qui approuvent la prise en compte de la pluralité religieuse. En outre, cette attitude permet de revendiquer à la fois une reconnaissance du fait religieux et une position de laïcité ouverte. Ce facteur joue certainement de manières très diverses selon les municipalités. On constate que dans certaines villes, la promotion ouverte du « dialogue avec les religions », s'accompagne d'une conception assez large du terme « intégrisme », assimilant souvent automatiquement les tenants d'un islam populaire ou « orthodoxe »<sup>35</sup> (port du foulard ou de la barbe) aux islamistes intégristes ou radicaux. Néanmoins, dans tous les cas, ces dispositifs interreligieux contribuent à la reconnaissance des religions minoritaires et à leur accréditation sur la scène publique.

Ces diverses expériences montrent que la laïcité peut jouer de diverses manières dans les dispositifs. Si elle est pour tous le cadre commun, elle peut aussi dans certains cas être une des forces représentées voire celle

qui préside une structure pluri-religieuse. La laïcité est également retravaillée par ces processus de relations ou de représentations pluri-religieuses. En effet, dans certains débats, la nécessité de développer une version délibérative de la laïcité assure la reconnaissance d'un pluralisme de principe, le droit à chacun de pratiquer sa religion, la garantie de l'autonomie du croyant.

Ces exemples montrent que dans les cas où la puissance politique intervient, les dimensions sociales, ethniques, religieuses sont mêlées. Ces démarches montrent aussi que nombre d'hommes politiques utilisent une rhétorique ethnique ou communautaire, assez éloignée du *credo* républicain. Des questions surviennent alors, qui témoignent du flottement dans les objectifs. Reconnaît-on la pluralité religieuse ? Veut-on la paix dans les quartiers ? Veut-on accorder un peu de reconnaissance à la communauté maghrébine ou juive ? Ne confond-on pas islam et culture maghrébine ? À côté du bénéfice évident et nécessaire de la reconnaissance, de la pluralité et de l'altérité culturelle et religieuse, existe aussi le risque de sur-ethniciser des problèmes sociaux dont les causes réelles seraient alors minorées voire oubliées.

**Anne-Sophie Lamine**

---

34. L'élection des Conseils régionaux du culte musulman va certainement changer la donne, de ce point de vue, car les municipalités vont avoir du mal à ne pas reconnaître les représentants élus.

35. Le terme « orthodoxe » est ici choisi pour qualifier de manière neutre des pratiques religieuses assez intenses et visibles, indépendamment de l'appartenance éventuelle à telle ou telle organisation musulmane.

## RÉFÉRENCES

Baudoin J., Portier Ph. (dir.), (2001), *La laïcité, une valeur d'aujourd'hui ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Etienne B., (2001), « Marseille comme exemple d'interaction ville-religions : l'association Marseille-Espérance », in Frégosi F., Willaime J.-P. (dir.), *Le religieux dans la commune – Régulations locales du pluralisme en France*, Genève, Labor et Fides, pp. 164-181.

Khosrokhavar F., (1997), *L'islam des jeunes*, Paris, Flammarion.

Lamine A.-S., (2003), *Les relations interreligieuses en France, entre affirmations identitaires et constructions du pluriel*, thèse de doctorat de l'EHESS-Paris, soutenue le 01/12/03 (sous la direction de D. Hervieu-Léger).

Wydmarsh S. (2001), « Les maires du Bas-Rhin face au pluralisme religieux », in Frégosi F., Willaime J.-P. (dir.), *Le religieux dans la commune – Régulations locales du pluralisme en France*, Genève, Labor et Fides, pp. 47-91.

---

**Anne-Sophie Lamine** est chercheuse au Centre d'Études Interdisciplinaires des Faits Religieux (CEIFR-EHESS). Elle a été auparavant professeur d'université en physique puis détachée deux ans comme directrice de recherche au CNRS, en sociologie. Elle vient de soutenir un doctorat sur les relations interreligieuses en France, avec une attention particulière sur les questions d'identités et de reconnaissance.

< [anne-sophie.lamine@wanadoo.fr](mailto:anne-sophie.lamine@wanadoo.fr) >